

Ce mois d'août termine bien sûr en excédent de températures. Les minimales sont piles dans les normales, mais les maximales sont 4,2°C au-dessus des normales (1991-2020) et même 4,7° au-dessus des normales 1981-2010. L'écart sera encore plus important en prenant des références plus anciennes malgré l'influence océanique dont bénéficie notre pays. La quasi absence de pluie sur le mois avec 4,2 mm à Beauvais par exemple se fait durement sentir avec les températures élevées enregistrées (34,9°C le 3 août à Beauvais).

Dans ce contexte, la nouvelle campagne a dû mal à démarrer avec des semis de colzas à l'avenir incertain, sans parler de l'implantation des CIPAN et des couverts agronomiques, dans un contexte réglementaire en évolution qui ne semblent pas toujours avoir pris en compte les défis climatiques, alimentaires et énergétiques qui se dressent devant nous plus vite que prévu.

COLZA

Semer est un pari individuel :

- Sans doute très hasardeux en système labour avec des accidents de structure en automne 2021 et faible taux de matière organique ou fort taux d'argile. On s'en rend vite compte quand de toute façon les outils ne rentrent pas ou quand on n'arrive pas à affiner même en insistant avec la herse rotative ! Le semoir à blé n'est pas du tout adapté non plus : voir le peu de repousses derrière colza alors qu'on a laissé au moins plusieurs dizaines de kilo de colza au sol à la récolte.
- Un pari jouable en bonne terre, avec bonne teneur en matière organique, bonne structure, et une terre qui s'affine bien. Dans ce cas, rechercher un lit de semence assez fin pour assurer le contact sol-graine, plomber sur la ligne de semis mais surtout ne pas rouler la parcelle et laisser des mottes/résidus en surface, y compris sur la ligne de semis pour éviter la battance voire le ruissellement/érosion en cas de pluie intense en post levée. Limiter les charges en attendant de voir si la parcelle lève et se maintient en cas de sécheresse persistante : densité réduite (de toute façon si problème de levée il y a, ce sera par zone et pas un pied sur deux), prévoir de désherber en post levée. En semence de ferme non traitée, on peut être encore plus audacieux en semant tout, voir un peu plus pour ensuite ne garder que les parcelles les mieux levées et les moins sales. Rappelons l'enjeu : avoir des colzas robustes dès le départ, pour résister aux insectes ingérables autrement avec la chimie seule.

Attention aux sulfonylurées

Inquiétude particulière cette année avec les rémanences de sulfonylurées. Le bon point c'est que la très grande majorité des précédents blés a été désherbé à l'automne 2021 et n'ont donc pas reçu de produits type Atlantis - Archipel, en sortie d'hiver - printemps. Mais quelques applications ont pu avoir lieu en rattrapage tardif (ex sur folle avoine), ainsi que des applications d'Allié sur chardons fin avril - début mai plus fréquemment. Malheureusement à ce jour on n'a pas vraiment de moyen avéré d'évaluer le risque à la parcelle.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 23 août 2022 (BSV G.C. N°28), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, F.Dumoulin, L.Legrand, I.Tinoco, S.Wieruszkeski, O.Philippe, M.Marie. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...). L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole. Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

Agrément et garantie assurantielle : la Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Elle est titulaire du contrat d'assurance N° 05038757W/1001 garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires. »